

# GDF-Suez impose une hausse du gaz explosive

GDF-Suez en avait fait la demande ; hier, la commission de régulation de l'énergie (CRE) l'a acceptée : les prix du gaz augmenteront de 9,7 %, au 1<sup>er</sup> avril. Soit une hausse de 85 euros en moyenne sur les factures des particuliers.

Les salaires sont gelés, la consommation flanche, mais peu importe, la commission de régulation de l'énergie (CRE) a répondu favorablement à la demande d'EDF-Suez d'augmenter de 9,7 % les prix du gaz, dès le 1<sup>er</sup> avril. Et ce n'est malheureusement pas une blague... Le gaz augmentera donc en moyenne de 0,403 centimes d'euro par kilowattheure (kWh). La première hausse depuis août 2008 (+5,3 %) et la plus forte depuis novembre 2005, date à laquelle les prix avaient bondi de 13,7 %. Sur les cinq dernières années, la facture a flambé de 40 %. Pourtant, la déréglementation des marchés de l'électricité et du gaz, prônée par le traité de Lisbonne et signée en 2002 par le tandem Chirac-Jospin, devait faire baisser les prix ! Pour les six millions de Français qui se chauffent au gaz, cette nouvelle envolée des prix représente en moyenne 85 euros TTC de plus sur

leur facture annuelle, a précisé Philippe de Ladoucette, président de la CRE, lors d'une conférence de presse. Pour le 1,5 million de foyers qui n'utilisent le gaz que pour faire la cuisine, ils paieront 10 euros de plus par an (hors TVA) et 21 euros s'ils s'en servent aussi pour leur eau chaude.

Les réactions n'ont pas tardé. Mesure « injustifiée » pour la CGT, « tout simplement scandaleuse » pour la CFTC. Mais pour GDF, l'explication est simple : les prix ne couvraient pas les coûts. « Le manque à gagner a atteint 700 millions d'euros en 2008 et il est encore de 177 millions en 2009. » La ficelle est un peu grosse en ces temps de crise. « Alors que le groupe annonce un bénéfice net de 4,5 milliards d'euros, c'est encore aux Français à qui on demande de piocher dans leur budget », dénonce de son côté le PCF. Au total, « 1 milliard d'euros seront ainsi ponctionnés auprès des ménages », a estimé de

son côté la CGT. Pour le PS, « une telle augmentation, qui devrait améliorer de 300 millions d'euros l'excédent brut d'exploitation de GDF-Suez, est une nouvelle ponction sur les Français au profit de l'État, actionnaire majoritaire, ainsi que des actionnaires privés, alors que l'action du groupe est en berne ».

Pour préserver les actionnaires de GDF-Suez, la hausse des tarifs « risque de se révéler, dans bien des cas, insupportable pour les ménages les plus modestes et les plus fragilisés par la crise », a dénoncé la CFTC. Nombre de commentaires mettent en cause le nouveau décret, publié en décembre 2009, qui a modifié la procédure de révision des prix du gaz.

## DES EXPERTS SANS LÉGITIMITÉ POLITIQUE

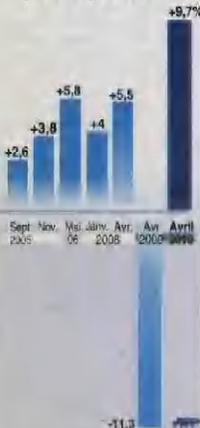
À l'instar de la CFTC, qui estime que cette nouvelle règle « a laissé à des experts n'ayant aucune légitimité politique, le soin de fixer les prix d'une entreprise encore détenue à

3,5 % par l'Etat ». Conformément au texte de loi, la commission de régulation de l'énergie, qui n'avait jusqu'à présent qu'un avis consultatif, émet désormais une décision contraignante, tandis que le ministère de l'Économie, qui avait autrefois la haute main sur la fixation des tarifs, ne donne plus que des éléments de cadrage annuel. En clair, GDF concocte tous les trimestres, dans son coin, une révision tarifaire. Elle soumet son souhait auprès de la CRE, qui doit de son côté vérifier si ce dernier est conforme à la formule de calcul tarifaire. Celui-ci est indexé sur les prix du pétrole, qui ont en effet augmenté de

plus de 50 % en un an. Or, les prix du gaz naturel sont de plus en plus déconnectés des prix du pétrole brut, en raison d'une surproduction de gaz naturel au niveau mondial. Mais pour l'instant, la formule n'est pas remise en question.

CLOTILDE MATHIEU

Evolution du prix du gaz pour les particuliers



Les réactions n'ont pas tardé. Mesure « injustifiée » pour la CGT, « tout simplement scandaleuse » pour la CFTC.

## QUESTIONS À...



### « Le gouvernement peut refuser la ponction »

**LAURENT LANGLARD,**  
PORTE-PAROLE DE LA FÉDÉRATION  
DES MINES ET ENERGIE CGT.

#### Pourquoi, selon vous, cette demande de hausse du prix du gaz n'est pas justifiée ?

**LAURENT LANGLARD.** Le mécanisme de fixation des tarifs du gaz aux usagers mis en place par le gouvernement prévoit que ceux-ci soient désormais indexés sur les prix du pétrole. Or, si les cours de l'or noir augmentent, les prix à l'approvisionnement du gaz stagnent. Cette hausse ne peut donc pas être expliquée par un surenchérissement des coûts. Cette hausse ne vise qu'à accroître les marges financières de GDF-Suez au seul bénéfice des actionnaires. Après un résultat historique en 2008, le groupe a, malgré la crise, réalisé 4,5 milliards d'euros de bénéfice en 2009. Ce faramineux montant a déjà été atteint grâce à une augmentation de 500 millions d'euros de la marge faite sur les consommateurs. 9,7 % de hausse, c'est un milliard d'euros de bénéfices réalisés au détriment des ménages.

#### La fixation des tarifs du gaz souffre, dites-vous, d'un manque de transparence...

**LAURENT LANGLARD.** GDF-Suez affirme que ses coûts d'approvisionnement augmentent et nous devrions les croire sur parole ! L'opacité la plus totale règne.

Le groupe alimente les usagers domestiques avec le gaz acheté dans le cadre des contrats à long terme, incomparablement moins cher que celui acheté en plus petite quantité sur le marché. Aujourd'hui, même la commission de régulation de l'énergie (CRE), qui doit décider si elle accorde ou non cette hausse à GDF-Suez, ne bénéficie d'aucun élément lui permettant de savoir si cette demande est justifiée. GDF-Suez doit communiquer ses coûts, ceux des contrats à long terme, mais aussi d'acheminement et de distribution. Les marges des opérateurs, doivent être négociées avec le gouvernement et servir l'investissement, pas les dividendes.

#### Qu'attendez-vous du gouvernement ?

**LAURENT LANGLARD.** Le nouveau mécanisme de fixation des tarifs l'exonère de prendre la décision d'autoriser ou de refuser cette hausse. C'est la CRE qui décide. Cela dit, le gouvernement conserve un droit de veto et peut empêcher cette hausse. La CGT exige donc que le gouvernement s'oppose à cette ponction.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR  
**PIERRE-HENRI LAB**